

## Charte d'entraide

Nous, associations, compagnies, personnes morales, personnes physiques nous engageons à œuvrer pour la reconnaissance des danses orientales, en nous proposant concrètement et solidairement à conjuguer nos moyens pour :

- . Ecouter, dialoguer, apporter savoir-faire ou méthodes particulières
- . Echanger des informations pratiques, favoriser le partage des connaissances
- . Fournir une aide technique ou administrative aux portages de projets
- . Développer des partenariats

Chacun doit respecter la propriété intellectuelle et commerciale conformément à la législation en vigueur.

Nous nous engageons à respecter les dispositions citées dans le but de promouvoir les danses orientales et de participer à leur développement, dans la mesure de nos possibilités et disponibilités.